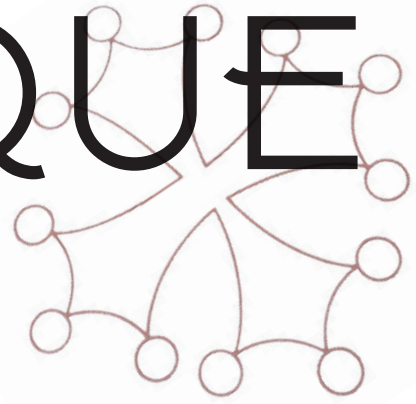


VENASQUE

Lou Libretoun

BULLETIN D'INFORMATION N°3-2025



Édito

Chères Venasquaises, Chers Venasquais,

Quel bel été à Venasque ! Vous étiez nombreux à participer aux animations très variées qui ont rythmé nos journées et soirées estivales. Merci à toutes celles et ceux qui tout au long de l'année contribuent au charme festif et convivial de notre village.

Les vacances terminées, nos écoliers ont retrouvé leurs camarades de classe. La rentrée scolaire s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur et je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux élèves qui ont intégré notre école.

Cette rentrée marque également le début de la période pré-électorale avant les prochaines échéances municipales prévues les 15 et 22 mars prochains. Dans le respect de la neutralité que nous impose le législateur, nous continuerons à vous informer des projets en cours et de l'activité municipale dans le cadre de l'accomplissement de notre mandat.

Au village, les travaux de la future Placette des Tours ont repris et devraient s'achever fin novembre. La renaissance du site se dessine et laisse entrevoir un écrin de détente offrant une entrée de village enfin embellie. Ce théâtre de pierre et de verdure sera sublimé par une sculpture gracieusement prêtée par Etienne Viard, une fierté pour Venasque et une gratitude personnelle.

Les travaux de voirie se poursuivront cet automne avec la réfection du Chemin des Combettes et la deuxième portion de la route du Château jusqu'à Coste chaude.

Les écrans d'information tactiles sont en cours d'installation au cœur village et au quartier de Bellecroix (à l'entrée de la déchetterie). Ils offriront une information immédiate et permettront à tout un chacun de consulter les documents municipaux et de se renseigner sur l'activité du village.

Notre patrimoine d'exception attire chaque année de nombreux visiteurs. Afin d'optimiser la visite des monuments, le Baptistère est désormais en accès libre et gratuit. Un système de sécurisation renforcée a été installé sur le site et permet d'offrir une ouverture au public toute l'année, 7 jours sur 7.

A l'approche des fêtes de fin d'année, les traditionnels rendez-vous du village s'organisent. Les festivités débiteront par le repas convivial de nos anciens qui aura lieu le jeudi 11 décembre à la salle polyvalente de Malemort, eh oui, merci à la municipalité pour la mise à disposition du lieu. Le dimanche 14 décembre, le village déroulera le tapis rouge pour notre traditionnel marché de Noël et comme chaque année avant les vacances, le Père Noël rendra visite à nos écoliers avec une malle remplie de cadeaux. Les enfants profiteront d'un étonnant spectacle de magie suivi d'un délicieux goûter de Noël. Enfin, la traditionnelle cérémonie des vœux se déroulera le dimanche 4 janvier sur la nouvelle placette des Tours, espérons sous un soleil d'hiver radieux.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles journées d'automne.

A vos côtés,



Dominique Plancher
Maire de Venasque

Sommaire

- ÉDITO
Page 2
- HOMMAGE À GABY BÉZERT
Page 3
- TRAVAUX ET PROJETS
Pages 4 à 6
- VIE MUNICIPALE
Pages 7 à 11
- ÉCOLE COMMUNALE
Pages 12 à 16
- LE GARDE VOUS PARLE
Page 17
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Pages 18 à 19
- LES GENS D'ICI OU D'AILLEURS
Pages 20 à 21
- ENVIRONNEMENT
Pages 22 à 25
- ASSOCIATIONS
Pages 26 à 35
- CONSEILS MUNICIPAUX
Pages 36 à 39
- BON À SAVOIR
Pages 40 à 42
- INFOS PRATIQUES
Page 43

Comité de rédaction

Dominique Plancher
Thierry de Cabissole
Syvie Brès
Muriel Pham-Trong
Cécile Leroy
Catherine Planchot

Gaby Bézert s'en est allé

Notre ancien maire Gaby Bézert s'est éteint dans sa 87ème année. Nous étions très nombreux le jour des obsèques pour lui rendre un dernier hommage sur le parvis de la mairie. Gaby était un maire dévoué qui a consacré plus de 50 ans de sa vie au service de Venasque et des Venasquais. Son engagement a marqué plusieurs générations et aujourd'hui, c'est tout le village qui s'incline devant la mémoire d'un homme très attaché à son village, au bien-être des villageois et à la noble mission du service public.

Adjoint de 1971 à 1980 aux côtés de monsieur Rémi Rapetti, monsieur Bézert a été élu maire de notre village de 1980 à 2020, 49 ans de mandat municipal qu'il a incarné avec passion et conviction. En 1988, il œuvre également pour l'intégration de Venasque au District, précurseur de notre Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin où il a exercé pendant plusieurs années la fonction de vice-président délégué aux travaux et à la voirie. Il était aussi investi dans différents syndicats, le Syndicat des eaux, l'ASA du Canal de Carpentras et le Syndicat d'électrification vauclusien. Il était un homme de terrain, un élu bâtisseur. Sous sa conduite, notre commune a grandi et s'est développée sans jamais perdre son âme ni son authenticité. Ses nombreuses réalisations demeureront le témoignage concret de son engagement pour son village. Citons parmi les plus marquants la mise en place du réseau d'assainissement et l'irrigation d'une partie de la commune par le Canal de Carpentras, l'extension du cimetière ou encore l'acquisition de la Pérégrine classée Espace naturel sensible. Il a doté la commune de son premier document d'urbanisme, le POS et a participé à l'élaboration du PLU, il a créé et pérennisé des services de proximité comme l'épicerie, la boulangerie, la bibliothèque et l'agence postale, et il a défendu sans relâche l'école du village. Tout au long de ses mandats, il a également œuvré pour la restauration du patrimoine et l'embellissement de notre village qui ont permis à Venasque de se classer parmi les plus beaux villages de France.

Très attaché à la sécurité des villageois et du territoire de la commune, il était activement engagé dans le Comité communal des Feux de forêt qu'il a présidé pendant de nombreuses années.

Mais au-delà de sa vie d'homme public, Gaby était profondément enraciné dans sa terre. Né dans la maison familiale au cœur du village, il avait repris l'exploitation créée par son grand-père et poursuivi l'œuvre de ses aïeux. Agriculteur passionné, il a développé la culture de la cerise et du raisin sur Venasque, il a participé à la création de la Confrérie de la cerise et de son désormais célèbre Festival qui chaque année attire des milliers de visiteurs au village. Convaincu de la qualité gustative exceptionnelle de la cerise cultivée à Venasque et sur les coteaux du Ventoux, il a œuvré pour l'obtention en 1978 de la première cerise labellisée sous l'appellation « Cerise des Monts de Venasque », une grande fierté pour son village et pour le territoire. Aujourd'hui, ce sont ses fils, Patrick et Alain, qui ont repris l'exploitation familiale et entourés de leurs enfants, l'entreprise « Cerises 2B » porte haut la marque bio de la cerise et du raisin muscat de Venasque. Défenseur engagé de la cause agricole, il fut distingué en 1986, du titre de chevalier de l'ordre du Mérite agricole et en 2024 il fut promu officier.

C'est avec beaucoup de reconnaissance et de fierté que j'ai souhaité en 2024, remettre à monsieur Bézert la distinction de maire honoraire pour saluer son parcours émérite, guidé par le sens de l'engagement citoyen au service de l'intérêt général et l'amour de son village.

Sa triste disparition laisse un grand vide. Venasque perd un homme de cœur et un maire investi, son souvenir continuera d'inspirer notre action et son engagement restera à jamais gravé dans la mémoire du village.



Sécurisation des passages à gué sur la Nesque



Dans le Libretoun N° 2-2024, nous pouvions lire l'article « Sécurisation des passages à gué sur la Nesque », article dans lequel il était évoqué une prochaine installation de barrières de protection. C'est dans le courant de l'été que ces barrières ont été posées et ce sont maintenant 5 passages dangereux qui seront fermés lors de la montée des eaux.

Des sondes (systèmes d'alerte) en amont préviennent par téléphone les personnes de la commune qui ont la responsabilité de gérer ces barrières. A cela se rajoute un groupe WhatsApp « Surveillance niveau Nesque » qui a été créé en interne par le SIAN (Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Nesque). Ce groupe a permis de nombreux échanges sur l'état de la montée des eaux le dimanche 21 septembre, jour de fortes pluies. Il est composé des membres en responsabilité de ce cours d'eau d'Aurel (sa source) jusqu'à Pernes les Fontaines. Ce jour-là, la commune de Monieux nous a prévenus par WhatsApp que le lac commençait à déborder et que son trop-plein se jetait violemment dans la Nesque. Nous avons donc procédé à la fermeture des barrières et c'est lorsque nous en étions à la dernière que l'eau est arrivée boueuse, recouvrant instantanément la route.

Ces barrières de protection sont fermées à clé pour ne risquer aucun forçage par un véhicule ou par une personne inconsciente du danger.

Pour finir, la fabrication et l'installation de ces barrières ont été entièrement prises en charge exceptionnellement par le SIAN, suite à la demande négociée de Venasque.

C'est là une économie substantielle de plus de 40.000 € pour notre commune. Sont restés uniquement à notre charge, les panneaux signalétiques placés en amont des barrières comme ceux qui sont posés dessus.



Des bornes numériques pour faciliter l'accès à l'information du village

Afin de faciliter l'accès à l'affichage légal municipal, des bornes numériques tactiles interactives, accessibles 24H/24 et 7 jours/7, ont été installées Place de la Mairie et à la Zone Artisanale (à l'entrée de la déchetterie) début novembre 2025 par l'entreprise Ipsumedia.

Il vous sera possible de naviguer dans deux menus principaux : Parutions légales et Vie de la commune.

Intuitivement, en cliquant sur les différentes icônes, vous aurez accès :

- aux parutions légales,
- aux services municipaux, aux démarches administratives
- aux services de la CoVe,
- à l'affichage des actualités, informations et agendas,
- à une carte interactive de la commune avec un lien vers les différents commerces, hébergements et entreprises,
- à une présentation des richesses patrimoniales de la commune,
- et d'autres fonctionnalités que nous vous laisserons le soin d'explorer !

En cas d'information urgente ou importante, style alerte météo, coupure d'eau ou d'électricité, routes barrées..., un bandeau défilera sur la page de veille de l'écran et permettra d'alerter sans avoir besoin d'interagir directement avec l'écran.

Un QR code vous dirigera vers l'application Panneau Pocket, téléchargeable sur un smartphone, qui vous permettra d'être informé par des alertes si vous le souhaitez.

Ainsi, sans avoir besoin d'une quelconque connaissance en informatique, tout Venasquais, toute personne de passage, pourra, selon ses besoins, accéder aux informations dont il a besoin, et ceci même en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

A noter qu'une borne numérique fournie gracieusement par le prestataire a été également installée dans le hall de la mairie, mais ne pourra être utilisée qu'aux heures d'ouverture de la mairie.



Mise en discrétion des coffrets électriques

Depuis plus de 20 ans de nombreux coffrets électriques, téléphoniques et forains enlaidissaient un des murs de l'école.

Ces coffrets étaient devenus une énorme « verrue totemique ». A cela, s'ajoutait la dangerosité des câbles qui couraient au sol, allant des boîtiers forains aux différents stands lors des manifestations.

La réorganisation de ces boîtiers, initialement prévue lors de la construction de la salle polyvalente, s'est enclenchée avec le chantier de la Placette des Tours. Ces travaux furent l'occasion d'une réflexion globale sur le réaménagement du réseau électrique. Il s'agissait, dans un premier temps, d'enlever les coffrets inopérants et dans un deuxième, d'encaster les autres en discrétion. C'est maintenant chose faite dans le mur côté Grand Escalier et côté Parking des Tours. Il n'y a plus d'impact visuel, même sur le rempart qui était, lui aussi, encombré d'un placard électrique disgracieux.

Nous avons à présent une nouvelle répartition des prises entre les deux places ce qui permet des connections moins éloignées pour les forains. La puissance des compteurs a aussi été revue. Les manifestations les plus énergivores pourront avoir lieu Place des Tours sans crainte de coupure électrique, mais il est vrai que les LED ont considérablement diminué le besoin en la matière.

Le Baptistère en accès libre et gratuit

Venasque possède un patrimoine d'exception qui attire chaque année beaucoup de visiteurs. Depuis de nombreuses années, la municipalité a fait le choix d'ouvrir les portes de l'église Notre-Dame pour permettre aux visiteurs de découvrir librement ce lieu historique et culturel, tout au long de l'année. L'accueil du Baptistère était jusqu'alors assuré par un agent du patrimoine, son ouverture était restreinte et son accès payant. Les chiffres de fréquentation sont parlants : le Baptistère accueille 3 fois moins de visiteurs que l'église, sauf le weekend des Journées européennes du patrimoine lorsque son accès est libre et gratuit. Aussi pour palier à un service financièrement déficitaire, optimiser l'ouverture au public et ainsi mieux répondre aux attentes des visiteurs, la municipalité a décidé de projeter l'accès gratuit et permanent du Baptistère afin d'offrir à chaque visiteur la possibilité de découvrir ce lieu d'exception.

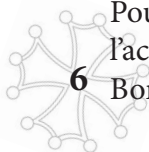
C'est à présent chose faite. La sécurisation du site a été renforcée grâce à l'installation d'un système de vidéosurveillance plus performant, une zone de visite protégée par alarme et la commande automatique de la porte d'entrée et de sortie.

Le Baptistère est désormais en accès libre et gratuit de 9h à 18h, 365 jours de l'année.

Pour guider le visiteur dans sa découverte, une brochure d'information est disponible à l'entrée du monument et une visite commentée est proposée sur l'application mobile Wivisites.

Pour une visite guidée ou une visite de groupe, merci de vous rapprocher de la mairie (04.90.66.02.93) car l'accueil du Baptistère est limité à 19 personnes.

6 Bonne visite !



Apéritif d'ouverture de la Fête votive

Afin de lancer le coup d'envoi de l'édition 2025 de la Fête votive de Venasque, un moment de partage et d'échanges a été organisé autour d'un apéritif par l'équipe municipale le 15 août à midi dans la cour de l'école.

Pour certains, c'était l'occasion de fouler avec émotion la cour de récréation qui les a vu grandir il y a bien longtemps et d'évoquer avec plaisir leurs souvenirs, tout en admirant la transformation de l'école.

Le discours de bienvenue de Madame la Maire a été l'occasion de remercier à nouveau chaleureusement tous les acteurs de la vie associative, les commerçants, les employés municipaux qui œuvrent pour le dynamisme et le vivre-ensemble dans notre village.



Inauguration de l'antenne-relais de téléphonie mobile

Il aura fallu patience et persévérance pour que notre village entre enfin dans l'ère de la téléphonie mobile moderne. Dans un monde où la connectivité est devenue indispensable dans le domaine professionnel comme privé, l'accès à un réseau performant et de qualité n'est plus un confort mais un besoin au quotidien. Il est vrai qu'à Venasque, téléphoner avec un mobile ou envoyer un simple sms relevait souvent de l'exploit, tant le réseau était instable voire inexistant. Nous ne bénéficions en effet que du seul réseau offert par les lointaines antennes des communes voisines.

C'est au titre du dispositif national de résorption des zones blanches dans le cadre de l'accord New Deal Mobile que le projet a vu le jour. Ce programme piloté par l'État en partenariat avec le Département et financé par les opérateurs de téléphonie mobile, a pour objectif d'améliorer de manière significative et équitable la qualité de réception sur le territoire et en particulier dans les zones rurales.

Aussi, après une étude du territoire du village réalisée par Free Mobile – opérateur missionné par l'État pour la réalisation du projet – le choix de l'emplacement de l'antenne s'est très vite porté sur le terrain du stade municipal qui se situe sur la partie haute du village et permet ainsi de satisfaire au mieux aux objectifs de couverture visés. Si la topographie et l'étendue du village ne permettent pas encore une réception optimale sur l'ensemble de la commune, de nombreux quartiers et en particulier le centre du village jusqu'alors pourvu d'une connectivité défectueuse, bénéficient aujourd'hui enfin d'un réseau performant.

Haut de 15 m, le pylône a été conçu pour accueillir les quatre opérateurs de téléphonie mobile et se fond dans l'environnement naturel grâce à sa structure arbre et la zone technique végétalisée. Au-delà de ses performances techniques, l'antenne est un levier d'égalité des chances et répond à un besoin de développement social, professionnel, commercial et sécuritaire de notre village.

C'est en présence de messieurs le Préfet et le Sous-Préfet, des parlementaires et de nombreux élus locaux mais également des opérateurs de téléphonie et de Venasquais venus en nombre que ce projet essentiel pour le village a été inauguré le mardi 2 septembre dernier.



Un nouvel agent à la mairie

Après avoir vécu 20 ans dans les Hautes Alpes, territoire que j'affectionne particulièrement, j'ai réalisé un passage éclair sur l'île de la Réunion entre 2020 et 2023.

A notre retour en Métropole, nous avons décidé de nous installer de manière définitive dans le Vaucluse, département que nous apprécions depuis longtemps avec mon mari car nous avons de la famille sur Morières lès Avignon.

Mariée et maman d'une jeune fille de 16 ans, ma passion est le badminton que je pratique régulièrement en loisir et compétition au sein du club de Pernes les Fontaines.

J'ai découvert le magnifique village de Venasque en tant qu'assistante à Maîtrise d'ouvrage de la Cove sur des projets de rénovation. J'ai tout de suite apprécié le fonctionnement et les échanges bienveillants avec la Mairie.

J'ai postulé en début d'année sur le poste de chargée de la commande publique et pris mes fonctions depuis le 1er avril 2025.

Je m'occupe également de tout ce qui est travaux bâtiments en accompagnant les services techniques et les entreprises retenues lors de marchés publics.



VIE MUNICIPALE

Repas de Noël des anciens

Afin de nous retrouver dans une ambiance chaleureuse, le CCAS conviera cette année pour un déjeuner festif les anciens du village **le jeudi 11 décembre 2025**, à la salle des fêtes de Malemort du Comtat.

L'animation musicale sera assurée par les membres du CCAS, avec un peu moins de décibels pour pouvoir papoter plus facilement ! Au programme, ...des surprises ?

Le traiteur Le Ramier nous réglera avec cette année au menu :

Aumonière St-Jacques et filet de loup et jeunes pousses

Magret de canard sauce au poivre, gratin gourmet de pommes de terre aux cèpes

Crèmeux Guanaja (biscuit chocolat, crèmeux noisettes, mousse Guanaja Valrhona)

Nous remercions chaleureusement la municipalité de Malemort du Comtat qui nous met gratuitement à disposition sa salle depuis quelques années maintenant, et sans laquelle nous serions dans l'impossibilité de réunir les nombreux convives invités.

Les personnes concernées recevront un carton d'invitation précisant les horaires et l'organisation de cette après-midi de partage, de chaleur humaine ... et de plaisir pour nos papilles et nos oreilles !

Bloquez d'ores et déjà cette date et à très vite !



À la découverte de Venasque avec l'application Wivisites

Une visite autoguidée de Venasque est désormais disponible sur l'application numérique Wivisites.

Partez pour une traversée villageoise en toute autonomie et à votre rythme depuis votre smartphone, à la découverte de l'histoire et des richesses patrimoniales du village.

Laissez-vous guider par Estelle et Baptiste, deux amis d'enfance natifs du village qui vous accompagnent lors de votre parcours en partageant souvenirs d'enfance et anecdotes historiques.

La balade patrimoniale commence sur le site des Tours médiévales qui offre un panorama magnifique sur le Ventoux et la plaine Comtadine. Elle se poursuit par les ruelles du village vers l'église Notre-Dame et le Baptistère, deux monuments historiques incontournables et emblématiques du village.

L'application mobile Wivisites est gratuite et simple d'utilisation.

Il suffit de télécharger l'application sur votre smartphone, de taper Venasque dans la bande de recherche et de vous laisser guider. Vous pouvez aussi simplement scanner le QR code.

Bonne découverte !



PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DU BAPTISTÈRE DE VENASQUE !

Profitez d'un parcours audioguidé et géolocalisé pour découvrir notre patrimoine religieux.



1. (Optionnel : Téléchargez l'app Wivisites)
2. Scannez le QR code
3. Démarrez votre parcours !



PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-VENASQUE !

Profitez d'un parcours audioguidé et géolocalisé pour découvrir notre patrimoine religieux.



1. (Optionnel : Téléchargez l'app Wivisites)
2. Scannez le QR code
3. Démarrez votre parcours !

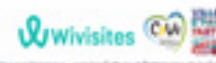


PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DE VENASQUE !

Profitez d'un parcours audioguidé et géolocalisé pour découvrir notre patrimoine culturel.



1. (Optionnel : Téléchargez l'app Wivisites)
2. Scannez le QR code
3. Démarrez votre parcours !



Guide rédigé par le service Culture & Patrimoine de la CoVe

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

VENASQUE

MARCHÉ DE NOËL

AU COEUR DU VILLAGE

14 DÉCEMBRE 2025

10H-19H

mairie@mairievenasque.fr

Les nouvelles de l'école

Très chers lecteurs, voilà déjà quelques semaines que nos 47 élèves ont fait leur rentrée. Sous le thème de l'eau (projet étudié pendant l'année) et sous l'eau (car la météo était de circonstance) . Notre équipe d'agents communaux les ont accueillis en tenue de marin avec l'ambiance musicale prévue par l'équipe enseignante : « Sous l'océan, sous l'océan... ». Très réaliste !

Il est temps de vous présenter la formation 2025 de cette équipe municipale qui accompagne nos chers petits toute l'année et depuis de nombreuses années pour certaines.

Sélectionneur Karine Bézert NOTRE ÉQUIPE



Stéphanie

assure les fonctions d'ATSEM pendant le temps scolaire et la surveillance des enfants pendant la pause déjeuner et la garderie du soir. Elle a en charge le ménage de la classe maternelle.



Yolande

la plus ancienne de cette équipe s'assure que cette petite école reste propre et nettoyée quotidiennement.



Loan

notre aide-cantinière s'assure que nos petits et grands mangent dans des conditions optimales. Dès son arrivées le matin à 7h30, elle accueille les enfants à la garderie. Elle assure celle du soir jusqu'à 18h30. Pendant les vacances, elle est employée au ménage des bâtiment communaux



Claudine

notre cantinière réceptionne les plats préparés par la cuisine "Terre de cuisine". Son rôle est important, elle contrôle la qualité des produits par des prises de température afin que la chaîne du chaud/froid ne soit pas interrompue. Elle vérifie les dates de péremption. Elle assure le service à table en respectant les besoins de chacun. Elle finit son service par un nettoyage et une désinfection des locaux.



Aurore



Sandrine



Ces deux agents surveillent les enfants pendant la pause déjeuner dans la cour. Elles animent et gèrent la distribution des jeux prévus selon l'âge et en fonction du temps (jeu de ballon, déguisements, bac à sable, vélo, légo...). Selon les thèmes (Halloween, Noël...) des ateliers d'art plastique sont proposés pour la décoration de la cantine, du sapin, de la salle de garderie.



C'est une équipe dynamique et stable depuis de nombreuses années, c'est un gage de stabilité et de confiance pour notre petite école. Nos élèves sont très attachés à cette joyeuse équipe qui leur procure réconfort et bienveillance.

Parlons de notre prestataire de cuisine « Terre de cuisine », notre partenaire culinaire depuis plusieurs années. L'objectif cette année est de valoriser les produits naturels à travers des activités simples, ludiques et pédagogiques afin de créer une ambiance immersive et de stimuler la curiosité des enfants. Cela se concrétise par la création de dessins et accessoires qui embelliront la salle de réfectoire. Pour sa 36^e édition, la semaine du goût est prévue du 13 au 17 octobre et prend la forme d'une belle aventure gourmande à travers les richesses de la nature et les trésors de notre planète.

Cinq menus découvertes sont proposés :

- . lundi : les trésors de la Terre, le sol est nourricier et offre carottes, pommes de terre et autres légumes racine
- . mardi : les trésors des champs, petit épeautre, butternut, avoine seront au rendez-vous
- . jeudi : les trésors cachés venus d'ailleurs, paprika, épices du monde révéleront les plats
- . vendredi : les trésors des océans, festin iodé avec touche de fleur de sel qui accompagne colin et crevettes.



Soucieuse de l'équilibre alimentaire et du plaisir gustatif, la mairie comme chaque année distribue tous les jeudis un fruit de saison à la récréation (raisin, prune, poire, pomme sous toutes ses formes fruit ou compote...). Notre épicerie venasquaise s'assure de cet approvisionnement.

Les travaux de l'école continuent...

La classe de la garderie au rez-de-chaussée a subi quelques remontées d'humidité par capillarité car notre école est construite directement sur le rocher sans fondation. Nous reviendrons dans le prochain Libretoun sur l'histoire de sa construction au XIX^e siècle.

Le doublage de deux murs avec une cloison en plaquo-plâtre a donc été indispensable. Cloison posée en respectant un joint d'air avec deux aérateurs dans les coins haut gauche et bas droit afin d'assurer une ventilation.

La peinture et l'électricité ont été refaites.



Un rack à vélo a été scellé par nos agents techniques dans la ruelle aux entrées de l'école.

Un panier de basket et un filet ont été installés dans la cour.

Bien Vivre Ensemble

La Charte du Vivre ensemble a été élaborée par les enfants depuis 4 ans fait toujours office de document de référence pendant les temps scolaires et périscolaires. Elle garantit un code de bonne conduite, de règles de politesse et de civilité afin que chacun se sente écouté et responsable. Elle trône fièrement sous le préau et renvoie aux valeurs citoyennes de notre école « Bienveillance, respect et tolérance ».



Le fil rouge :

- . Goûter de Noël le 19 décembre : pochon de friandises offert par la mairie
- . Spectacle de Noël le 19 décembre offert par la mairie : Carotte la Clownette, spectacle comique, coloré et dynamique avec magie et participation des enfants
- . Prêt de la Salle romane : tous les jeudis après-midi du 12 février au 18 juin pour l'éducation musicale avec l'intervention de Anne-Claire Bodin Lamy (agent COVE) tous les lundis matin à partir du 17 novembre au 9 mars pour l'éducation sportive du Cycle 3 avec Frank Romano (agent COVE)

A l'école de Venasque, la langue provençale se pratique dans toutes les activités de classe mais aussi lors d'un décloisonnement hebdomadaire pour les trois classes de notre petite école. Cet enseignement de « la lengo nostro » a été mis à l'honneur lors de la rentrée scolaire puisque Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Vaucluse, M. Koszyck et son adjointe Mme Poupon, accompagnés de Mme Beaufour (IEN de Circonscription) ont passé l'après-midi du 1er septembre avec les élèves et les enseignants des trois classes.

Monsieur le DASEN a félicité les enfants pour leur investissement et leurs réussites dans les divers projets menés et concours réalisés au cours de l'année 2024-2025. En effet, les élèves de maternelle ont été récompensés pour leur participation à la « Ditado Prouvençalo ». Les cycle 3 ont été promus troisièmes au concours organisé par la MARPOC (Maison de l'Animation et de Recherche Populaire Occitane) et l'Institut des Études Occitanes PACA avec leur création originale « Lou Maridage dòu Parpaïoun » qui a été l'occasion de mettre en voix et de moderniser des textes traditionnels provençaux.

De nombreux projets sont en cours... Gageons que les élèves de notre école sauront briller par leur dynamisme et leur enthousiasme cette année encore.



La parole aux élèves

Sortie au bord du canal de Carpentras à Pernes les Fontaines pour les CM1-CM2 , le 30 septembre 2025

Léonie, Anna, Alice et Chloé (CM1-CM2)

« Mardi 30 septembre 2025, nous sommes allés au canal de Carpentras, nous avons travaillé sur des petits livrets donnés par l'association Opus CPIE Pays de Vaucluse qui nous ont appris beaucoup de choses. Nous avons pu capturer des insectes terrestres et aquatiques. Pour en apprendre davantage, nous avons cherché la température de l'eau qui était à 18°. Nous avons aussi trouvé la couleur de l'eau qui était plutôt propre et calculé la vitesse du courant qui est de 5 mètres/min. Nous avons ensuite comparé avec l'eau de la rivière de la Nesque qui était plus fraîche. L'animatrice va revenir deux fois en classe pour continuer le travail. »

Fête d'anniversaire des 50 ans du Quinsan pour toute l'école, le 02 octobre 2025

Lana, Ange et Victoire (Grande Section)

« On a fait plein de jeux au Quinsan. On avait une bouteille et une grosse cuillère. Celui qui remplit le plus d'eau a gagné. J'ai aimé ce jeu de la bouteille. Il y avait des papis et des mamies. On a chanté la chanson « Fais comme l'oiseau » avec eux. C'est une chanson très connue. »

« On a mangé des brioches parce que c'était l'anniversaire. On a lancé des balles au chamboul'tout et on a fait



une chasse aux cailloux. C'était rigolo de jouer avec les papis et les mamies. »



Romy, Diégo (CE1)

« Le Quinsan (quinsoun) c'est le nom du petit oiseau le pinçon en provençal. Dans le jardin de la maison de retraite, on a trouvé des pierres avec des visages fabriqués par un papi de 97 ans. Il y en avait beaucoup et ce n'était pas facile de faire les différences. Il y avait aussi la pêche à la ligne des lettres avec des cadeaux dedans. Le chamboul'tout c'était chouette ! »

Paul (Petite Section) « A la canne à pêche, j'ai gagné un jouet et un bonbon. »

Rappel de la réglementation concernant l'élagage des haies et arbres en bordure de voie publique

Nous constatons actuellement, sur plusieurs chemins de notre commune, que des haies et arbres empiètent sur la voie publique.

Ces débordements de végétation sur la chaussée peuvent gêner la circulation, réduire la visibilité et compromettre la sécurité des usagers, Cela impacte particulièrement les véhicules de grande taille, tels que ceux des services de collecte de déchets ou les engins agricoles.

La réglementation en vigueur, et notamment l'arrêté municipal n°2025-81, précise qu'il incombe aux propriétaires et aux riverains des voies rurales ou communales d'élaguer, à l'aplomb de ces voies, les arbres, arbustes et haies afin qu'ils ne débordent pas sur la chaussée.

Cette obligation s'applique également aux conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques, éclairage public), les propriétaires doivent veiller à ce que leurs végétaux ne les touchent pas ou ne les endommagent pas.

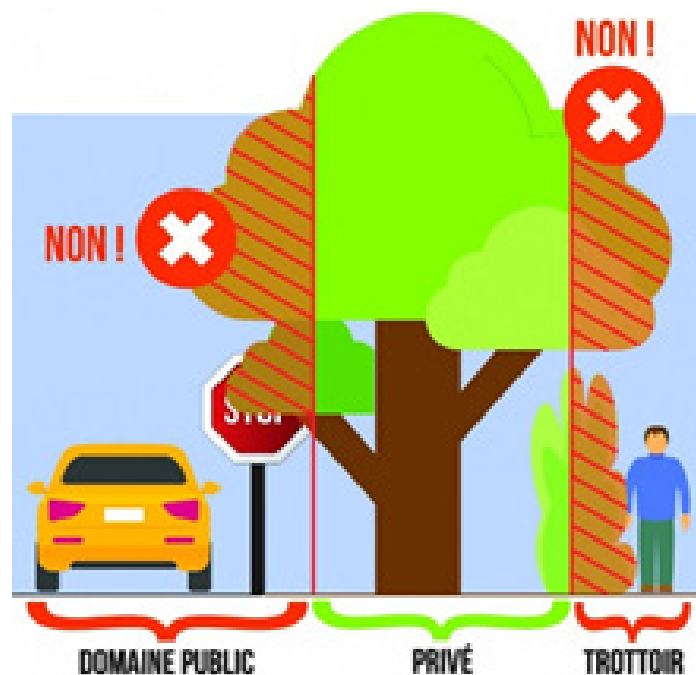
Le non-respect de la réglementation peut avoir plusieurs conséquences :

Responsabilité engagée : le propriétaire riverain est tenu responsable s'il survient un accident lié à un défaut d'élagage.

Mise en demeure : la Mairie peut adresser une injonction au propriétaire pour effectuer les travaux nécessaires.

Travaux d'office : si la mise en demeure reste sans effet, le Maire peut faire exécuter les travaux d'élagage aux frais du propriétaire négligent en application de l'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Amende : conformément à l'article R. 116-2 du Code de la voirie routière, une amende pouvant atteindre 1 500 € peut être infligée en cas de plantation ou de croissance de haies/arbres à moins de 2 mètres de la route sans autorisation.



ANIMATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE

Le vendredi 24 octobre nous avons eu le plaisir de recevoir toute l'équipe de l'association « GRAINS DE LIRE » pour un atelier poétique intitulé « Les fragments imaginaires ». Photos disponibles dans le prochain Libretoun...

L'atelier Halloween fut une belle réussite ! Merci à tous les participants.

Prochaines animations

Comme toujours, elles seront toutes annoncées sur panneau Pocket, le site de la mairie, la newsletter et sur tous les panneaux d'affichage.
Soyez attentifs !

Atelier de Noël : mercredi 10 décembre de 14h30 à 16h30

Atelier " Appli-goûter" à partir de 8 ans : mardi 17 février à 15h00

Énigmes , jeux sur tablette

Inscrivez vous au plus vite car les places sont limitées.

On vous attend !

Réservation au 04.90.30.23.69

À très bientôt Chrystel et Catherine

La bibliothèque et l'agence postale passent à l'heure d'hiver

Horaires communs le matin

du lundi au vendredi

de 9h30 à 12h

le samedi de 10h à 12h

Horaires de la bibliothèque les après-midis

Le mardi et le vendredi

de 14 h à 17h30

Attention !

Le guichet de l'agence postale est fermé les après-midis



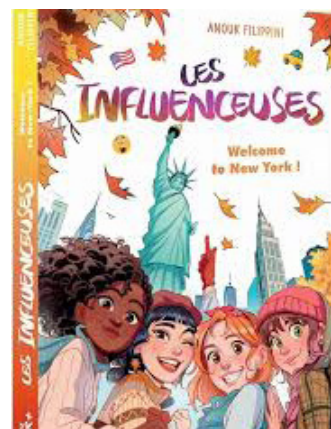
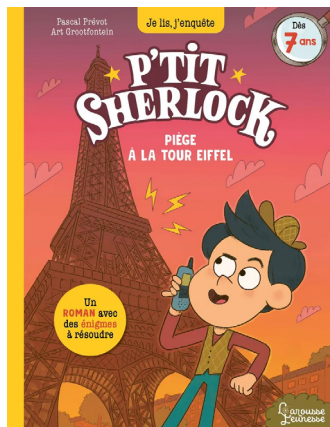
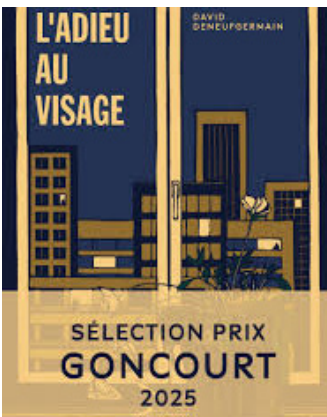
Nouveautés

Quelques idées de lecture

Le parfum des fleurs sauvages - tome 1 La fille aux dahlias - Tessa Collins
La porteuse de lettres - Francesca Giannone
La bonne mère - Mathilda Di Matteo
Dear Simon - Faustine Meudon
L'adieu au visage - David Deneufgermain

Les influenceuses - Welcome to New York - Anouk Filippini

P'tit Sherlock - Piège à la Tour Eiffel - Pascal Prévôt
P'tit Sherlock - Poursuite à Londres - Pascal Prévôt
Animal Jack - tome 10 - Horizons perdus - Kid Toussaint
Quand la nuit tombe - tome 2 Mylaine - Marion Achard...



A lire avec les enfants la suite des aventures de la jeune Anya et son Papouška, « l'autre de la sorcière »

Victoria Wronecki

Durant toute son enfance, Victoria a baigné dans un milieu artistique, avec une mère peintre et sculptrice ayant étudié à la « Royal Académie » de Londres et un père metteur en scène pour le cinéma et la télévision... Il semble que sa voie soit tracée ! Très tôt, sa mère l'accompagne dans les ateliers du soir de la ville de Paris. Elles visitent de nombreuses galeries et assistent aux vernissages découvrant les artistes contemporains. Il leur arrive de temps à autre de partir en famille peindre en pleine nature.

Victoria intègre les Beaux-arts de Paris à 19 ans et obtient son diplôme en 1974.

En 1976, elle travaille en tant qu'intermittente du spectacle à la SFP (société française de production) où elle peint des décors sur grandes surfaces, ce qui lui permet de prendre du recul sur sa peinture personnelle.

Elle fonde une famille et met au monde trois enfants. Dans le même temps, elle prend la direction d'ateliers pour enfants, ados et adultes, enseignant le modelage, le volume, la peinture et le dessin. Pendant plus de quinze ans, elle transmet à ses élèves son savoir, sa passion et son énergie, menant conjointement sa vie de famille, professionnelle et artistique. Elle continue à peindre, perfectionnant sa technique et ses expressions. L'aquarelle l'accompagne dans son travail d'après nature. Elle abandonne la peinture à l'huile, trop longue à sécher, utilise l'acrylique avec des colorants et des liants pour ses toiles, l'encre fluide et transparente contraste avec ses craies, et elle associe le carton à ses collages.

Victoria est inspirée par la vitalité et l'énergie contenues dans la nature, sa peinture est suggestive née de l'imagination, elle aime l'abstrait, celui qui évoque ou suggère une image. L'imagination, essentielle dans sa créativité, lui procure une sensation de liberté qui la stimule. En phase avec la nature, son émotion se reflète dans ses œuvres.

En 2015, Victoria s'installe à Venasque dans la maison de ses parents et décide de se consacrer à son art. Elle participe à plusieurs expositions et portes ouvertes :

A Saint-Didier : « Traces de conversations »

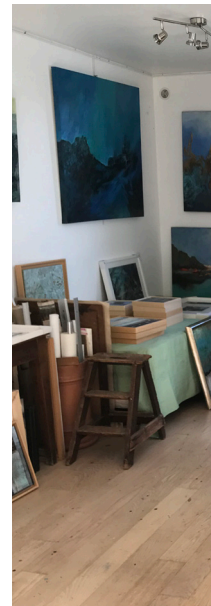
A l'Isle-sur-la-Sorgue et à la cave Clauvalis en duo avec son amie Ruth Middleton.

Au Beaucet : « Ranimez les étoiles »

A Venasque chez Santina Lauret

Et dernièrement, à l'espace Bains- douches à Saint-Didier : « Impressions »

Son atelier situé dans sa propriété a une vue magnifique sur les Monts de Vaucluse, une source d'inspiration constante





Peut-être avez-vous remarqué la banderole « Changement de propriétaire » sur la clôture du garage situé le long de la Départementale 4, près de la ZAE ?

Depuis le 1er Juillet 2025, Monsieur Laurent PANZA vous propose ses services pour les véhicules de toutes marques : mécanique, carrosserie, entretien courant.

Natif de Fontaine-de-Vaucluse, ce quadragénaire dynamique, sympathique et entreprenant a eu l'opportunité d'acheter ce garage, à 4 km de son domicile de Pernes-Les-Fontaines.

Après avoir travaillé 10 ans pour Norauto, il a exercé pendant 15 ans comme « garagiste à domicile » dans le secteur : métier passionnant mais qui nécessite de se faufiler sous les voitures et de travailler dans des positions inconfortables, ce qui l'a amené à reconsidérer sa façon d'exercer son métier.

Mr Panza nous fait dorénavant profiter de son savoir-faire et de son expérience professionnelle au sein de ce garage situé 2731 Route de Carpentras, ouvert de 8h30 à 12h et de 14h à 18 h sauf les week-ends. Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, vous pourrez le contacter au 04 90 66 00 81.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

Journée mondiale du nettoyage de la planète



Le World Cleanup Day sur Venasque s'est déroulé cette année en deux journées.

La première fut le 18 septembre, où des élèves du Lycée Professionnel Agricole La Ricarde de L'Isle sur la Sorgue, comme tous les ans avec beaucoup d'abnégation, sont venus nettoyer la belle campagne du bord de Nesque. Ces élèves ont en charge depuis 6 ans l'entretien de la ripisylve de ce cours d'eau, ils sont conscientisés à la beauté du site et mettent toute leur passion à le préserver. Un dépôt sauvage de bouteilles, tuiles, carrelages, ferraille se trouvait dans le quartier de la Roberte, à la sortie des gorges de la Nesque.

Le 20 septembre, ce sont les enfants du Foyer Laïque de Venasque accompagnés de leurs parents, qui ont été éblouissants par leur engagement à rendre propres les sentiers menant au village. Après un petit-déjeuner de viennoiseries offert par la Mairie, ils enfilèrent gants et chasubles jaunes fluo et brandirent des pancartes "T'AS PAS HONTE?" confectionnées avec leurs parents, sorte de manifestation pour la défense et le respect de la planète. Ce sont 5 sacs de 20 litres qui, en une heure de temps, furent remplis.

C'est une bien belle action qui a été menée là par le Foyer Laïque. La Mairie est très heureuse d'avoir une association aussi réactive. Elle l'a remerciée chaleureusement en la personne de son président Guillaume Dumont.

Les petits gilets jaunes venasquais s'engagent ainsi à être vigi-

lants sur la propreté de leur village, mais plus encore.

Il faut ajouter à cela que trois décharges sauvages furent "démantelées" par des bénévoles adultes ; elles étaient aux quartiers de l'Aupilière et de Malefanse. Il y a été trouvé frigidaire, cuvette de WC, tapis, moquette, chaise longue, bouteilles et tellement d'autres immondices...

Adieu le compostage collectif !

DOMMAGE ! C'était pourtant une bonne initiative : un composteur partagé pour les résidents ne possédant pas de jardin, qui aurait pu transformer nos déchets végétaux et de cuisine, les réduisant en compost qui enrichit la terre et participe à la biodiversité des sols. Chacun aurait pu puiser cet élément essentiel à la fertilité des plantations pour un usage personnel et ainsi réduire ses déchets dans les poubelles qui finissent incinérés. Malheureusement, la municipalité se voit dans l'obligation de le faire enlever pour cause d'incivilités : certains y jettent tout et n'importe quoi, se débarrassant de leurs branches et feuilles (alors que la déchetterie de Venasque se situe à moins de cinq minutes.) déversant dans et à côté du composteur ce qui les embarasse sans se soucier des consignes affichées.

Il est bien évident que dans ces conditions, il ne sert à rien de le conserver, il sera enlevé avant la fin de l'année.



Les moyens mobilisés cet été dans le Vaucluse pour prévenir le risque incendie

Le Vaucluse est un territoire historiquement exposé au risque d'incendies de forêt et cumule plusieurs facteurs aggravants : une végétation hautement inflammable (pins, chênes verts ou kermès), des conditions météorologiques (épisode de chaleur intense associé à une sécheresse marquée), et enfin un élément déterminant, le mistral.

Les journées à risque, le Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse (SDIS84), mobilise entre 100 et 150 personnes spécifiquement pour le risque de feu de forêt : du personnel de caserne prêt à intervenir rapidement ainsi que des équipes déployées dans le cadre du dispositif préventif. Ce dispositif comprend un véhicule de commandement et 4 camions-citernes feux de forêt, ce qui correspond à un effectif de 18 personnes par Groupe d'Intervention feux de forêt. A cela s'ajoute toute la chaîne de commandement d'une vingtaine de personnes dédiées à la gestion opérationnelle en cas de départ de feu. Si besoin, le SDIS84 dispose également de renforts venus d'autres départements ou d'unités spécialisées.

Le Service départemental d'incendie et de secours travaille en étroite collaboration avec la DDT, l'ONF et la gendarmerie. Il y a également un partenariat très actif avec les Comités communaux de feux de forêt, les CCFF, des associations de bénévoles qui patrouillent sur le terrain pour sensibiliser, prévenir et si besoin intervenir. Et depuis 2020, une Garde régionale forestière a été mise en place sur 12 sites du territoire du Parc régional naturel du Mont Ventoux, dont le site de Pérégrine à Venasque. Cette année, 24 écogardes étaient mobilisés sur différents sites sensibles du Parc naturel régional du Mont Ventoux tout au long de l'été. Leurs missions principales sont la sensibilisation, la surveillance et la médiation environnementale.

En Vaucluse, la nature est magnifique mais elle est fragile. Le moindre mégot peut suffire à réduire un massif en cendres. En toutes circonstances, il est impératif de respecter scrupuleusement les interdictions de fumer, d'allumer un feu et de faire de camping sauvage dans les massifs forestiers. La sécurité de la vie humaine reste la priorité absolue des services de secours. Quand on vit en zone boisée, il est impératif de réaliser les obligations légales de débroussaillage. C'est une manière de protéger son habitation mais avant tout de se protéger soi-même. Le feu ne se projette pas si tout autour il n'y a rien à brûler. Et sauf évacuation ordonnée par les autorités, l'habitation reste la meilleure zone de survie en cas de d'incendie.

En 2025, le niveau de risque a été présent tout l'été. Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris en raison d'un risque incendie « rouge » dans les massifs du Vaucluse imposant un accès interdit toute la journée.

Quelques perturbations météorologiques ont permis d'éviter des niveaux de risques extrêmes, mais il n'en demeure pas moins que près de 257 zones ont été classées en « sévères » et 81 en « très sévères » durant les mois de juin, juillet et août.

Bilan de l'été 2025 en Vaucluse

SDIS84

- 476 départs de feu sur la période de juillet à septembre
- Aucun feu n'a dépassé 11 ha de surface brûlée

Bilan de l'été 2025 sur Venasque

CCFF Venasque

- 24 patrouilles du 28 juin au 24 août (pendant le weekend)
- 25 bénévoles actifs sur 36 inscrits
- 23 personnes sensibilisées
- 4 interventions : feu (Colombier) – feu habitation – 2 accidents RD4

Garde régionale forestière (2 écogardes présents sur ENS La Pérégrine)

- Présence des écogardes du 16 juin au 12 septembre
- 443 personnes sensibilisées
- 5 litres de déchets collectés (contre 41 litres en 2024)

L'Atlas de la biodiversité communale se termine !

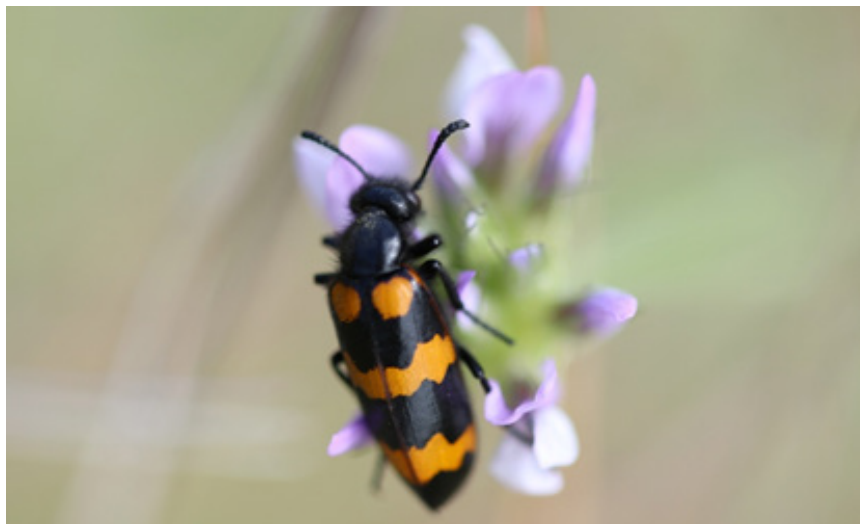
Le Parc Naturel Régional (PNR) du Mont-Ventoux a lancé fin 2023 sa deuxième opération d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Venasque y participe avec 7 autres communes proches, couvrant un territoire de plus de 180 km² animé par une population de plus de 13 000 habitants.

Couvrant la période « 2024 à mi-2026 », l'ABC consiste d'abord à recueillir des informations sur la faune et la flore locales. Ainsi, en documentant la diversité des espèces présentes sur notre territoire, **l'environnement naturel pourra être mieux compris, donc mieux protégé.**

Après deux années d'inventaires intenses et de nombreuses animations, l'ABC entame sa phase finale. Le projet, mené par le Parc naturel régional du Mont-Ventoux avec l'appui des élus des 8 communes concernées et de ses habitants, a permis de collecter une grande quantité de données sur la faune et la flore locales. La plupart sont encore en cours d'analyse, **mais elles dessinent déjà une image précieuse de la biodiversité du territoire.**

Vous pouvez encore contribuer en envoyant vos observations jusqu'au 15 novembre :

- par mail à noemie.lassauge@parcduventoux.fr
 - ou directement sur le groupe Facebook « **Atlas de la biodiversité du Parc du Mont-Ventoux** »
- Chaque observation, même simple, enrichit les connaissances et participe à la préservation des espèces.



Fin 2024, l'ABC a lancé une recherche particulière sur les 4 sujets suivants :

AVIS DE RECHERCHE
CHOUETTE EFFRAIE

ESPECIE EN DANGER

- NOYAU DE JOUR ET CAVITE LA NUIT
- SE REPRODUIT EN NICHES/BOISSES
- NICHES DANS DES GROTTOES ET FOSSES
- REPRODUIT DANS NICHES CONSTRUCTES EN Paille ET BROS

VOUS EN AVEZ CHEZ VOUS DANS UNE DE CES COMMUNES ?

LE BRANDET - MEXIM - METHANS
MONTMORON - ST-DENIS - ST-PIERRE-DE-VASSALS
VENASQUE - VILLO-SUR-AUTON

CONTACTEZ NOEMIE LASSAUGE
noemie.lassauge@parcduventoux.fr
04 90 83 22 74

AVIS DE RECHERCHE
HIRONDELLE RUSTIQUE

ESPECIE MENACEE

- DONT PLUS PENSEE A MOUETRE
- NICHES DANS LES CROIX
- GROSSE BOUCHE
- GROSSE FOURCHUE
- NE SE POUSSE DE COEUR NON PERME, EN BOUTE, PNEU BOUTE DE RECHERCHE DE TOUT COMMUNES, ELANES, VASSALS, ...

VOUS EN AVEZ CHEZ VOUS DANS UNE DE CES COMMUNES ?

LE BRANDET - MEXIM - METHANS
MONTMORON - ST-DENIS - ST-PIERRE-DE-VASSALS
VENASQUE - VILLO-SUR-AUTON

CONTACTEZ NOEMIE LASSAUGE
noemie.lassauge@parcduventoux.fr
04 90 83 22 74

AVIS DE RECHERCHE
MARE / POINT D'EAU

SITES MENACEES

- TEMPORAIRE OU PERMANENT
- NATIF/OU EXOTIQUE
- GÉNÉRALISME PNEU PNEUS
- BORDS BOUCHEES, TANGUES DE HERBES
- NANTAT D'AMPHIBIENS, DE COLEOPTILES, DE LANTHUS ET AUTRES INSECTES AQUATIQUES.

VOUS EN AVEZ CHEZ VOUS DANS UNE DE CES COMMUNES ?

LE BRANDET - MEXIM - METHANS
MONTMORON - ST-DENIS - ST-PIERRE-DE-VASSALS
VENASQUE - VILLO-SUR-AUTON

CONTACTEZ NOEMIE LASSAUGE
noemie.lassauge@parcduventoux.fr
04 90 83 22 74

AVIS DE RECHERCHE
CHAUVE-SOURIS

ESPECES PROTEGES

- DE TOUTE SP. COLONIE DIFFERENTES
- NOYAU DE JOUR ET CAVITE LA NUIT
- SE REPRODUIT DANS LES CROIX
- EN GROSSES PROPORTIONS DANS LE NANT DE MONT-VENTOUX
- DISTRIBUEES EN NANTES, CACHES DANS LES VOUTES, DANS LES TUNNELS DE TOUT...

VOUS EN AVEZ CHEZ VOUS DANS UNE DE CES COMMUNES ?

LE BRANDET - MEXIM - METHANS
MONTMORON - ST-DENIS - ST-PIERRE-DE-VASSALS
VENASQUE - VILLO-SUR-AUTON

CONTACTEZ NOEMIE LASSAUGE
noemie.lassauge@parcduventoux.fr
04 90 83 22 74

Pour ces 4 enquêtes qui perdurent (n'hésitez pas à transmettre votre contribution), 54 réponses ont été reçues et ont permis d'obtenir :

- l'identification de 35 points d'eau (0 à Venasque) ;
- 28 observations de chauves-souris (3 à Venasque) ;
- 7 observations de rapace nocturne (0 à Venasque) ;
- 4 observations d'hirondelle rustique (0 à Venasque).

Le programme touche à sa fin et deux animations sont inscrites au calendrier 2025, animées par la Société mycologique de Vaucluse :

- **Cueillette de champignons** à Villes-sur-Auzon le vendredi 22 novembre (atelier complet),
- **Conférence "Le monde féérique des champignons"** à St-Pierre-de-Vassols **le samedi 28 novembre**.



Toutes les infos pratiques sont disponibles sur le site du Parc.

<https://www.parcduventoux.fr/nos-actions/la-biodiversite/atlas-de-la-biodiversite-communale/>

Inscrivez-vous via le formulaire en ligne.

Et ensuite ?

Une réunion publique de restitution du projet est prévue en avril 2026, après les élections municipales. Ce sera l'occasion de présenter les résultats, de partager les découvertes et d'échanger ensemble sur les perspectives pour la biodiversité du Ventoux.

Restez attentifs, et continuez à observer la nature autour de vous !

N'hésitez pas à contacter la chargée du projet ABC par messagerie à noemie.lassauge@parcduventoux.fr ou par téléphone au 04 90 63 22 74.

Les Amis de Venasque

Pour contacter les Amis de Venasque

Secrétaire : Claudine MARTIN, 2782, route du Beaucet, Mas Le Redon, 84210 Venasque. Tél. 06.28.59.05.75. martinclaudine936@neuf.fr (Une boîte aux lettres est à la disposition de notre association dans le hall de la mairie. Vous pouvez y déposer votre courrier).

Trésorière : Françoise JAUSOIN, 52, traverse du Clapier, 84210 Saint-Didier. Tél. 04.90.66.16.77. lesamisdevenasque84@gmail.com. Pour acquitter sa cotisation, paiement par chèque de préférence, libellé : "Les Amis de Venasque". Par personne 15 €, par couple 30 €.

Page facebook : <https://www.facebook.com/amisdevenasque.amisdevenasque>:

Belote (Contact : Francis FAVIER - Tél. 04.90.66.07.82)

Les rencontres ont lieu un vendredi sur deux, à 20 h 30, dans la salle polyvalente.

Les adhérents qui souhaitent y participer recevront le meilleur accueil aux séances ci-dessous : Vendredi 4 octobre (à la mêlée), vendredi 18 octobre (par équipes formées), vendredi 1er novembre (à la mêlée), vendredi 15 novembre (par équipes formées), vendredi 29 novembre (à la mêlée), vendredi 13 décembre (par équipes formées).

Atelier des loisirs créatifs (Contact : Sylviane GARCIA - Tél. 06.20.75.17.04)

Nous allons vers une version plus actuelle des activités; mais nous garderons la possibilité, pour les personnes qui le désirent, de travailler le patchwork, le boutis, l'appliqué, etc...

Nous aborderons la version plus dans l'air du temps: coudre pour une maison zéro déchet. Exemples : fabriquer des sacs et accessoires avec du tissu de récupération, couture facile et éco-responsable, sacs à vrac, filets pour légumes et fruits, pochons, corbeilles, lunchbag isotherme, des petites choses pour la salle de bains, une multitude d'accessoires utiles pour la maison, la déco pour la maison avec des nouvelles méthodes: sachiko (broderie japonaise), piqué libre machine (quilting plus moderne que le quilting à la main). Art textile : c'est donner libre cours à votre propre création. Atelier de déco de Noël pour soi ou pour le marché de Noël.

Je souhaite apporter un dynamisme nouveau de partage d'idées, de création et de travail en commun au sein de l'atelier.

Les activités ont repris. Les séances sont toujours programmées le mercredi, de 14 à 17 heures, dans la salle polyvalente. Il reste quelques places.

Bridge (Contact Gilles DERRIER - Tél. 04.32.80.99.27)

Les rencontres ont lieu chaque lundi, de 15 heures à 18 h 30, dans la bibliothèque municipale.

Gilles lance un appel pour le recrutement de nouveaux membres. Les futurs candidats, qu'ils soient joueurs confirmés ou débutants, seront les bienvenus. Ces derniers bénéficieront de conseils pour leur initiation ou leur perfectionnement.

Pétanque (Contact : Daniel ROLLAND - Tél. 04.90.66.04.71)

Les séances de boules ont lieu chaque mercredi à 14 heures, place des Tours. Celles et ceux, débutants ou non, souhaitant intégrer le groupe seront accueillis dans une ambiance des plus cordiales.

S'il pleut le mercredi, les rencontres seront reportées au lendemain jeudi, même heure, même lieu.

Tarot (Contact : Michel JAUSOIN - Tél. 04.90.66.16.77)

Voilà un jeu de cartes des plus passionnants! Si vous êtes tentés de le pratiquer, nous vous accueillerons avec plaisir. Nous conseillerons les débutants.

Ouvertes à tous, les veillées tarot ont lieu un mercredi sur deux, à 20 h 30, dans la salle polyvalente, selon le calendrier suivant: les mercredis 9 et 23 octobre, les mercredis 6 et 20 novembre, les mercredis 4 et 18 décembre

Scrabble et jeux de société (Contact Mireille ORTHOLAN - Tél. 04.90.66.08.47)

Êtes-vous intéressés par les jeux de société? Vous appréciez de les pratiquer dans une ambiance des plus amicales. Alors n'hésitez pas à rejoindre cette section, où l'on peut fortifier ses neurones dans la joie et la bonne humeur.

Notez le rendez-vous des rencontres fixé chaque jeudi à 17 heures, dans la bibliothèque municipale.

Balade au clair de lune (Contacts Claudine Martin, 06.28.59.05.75, Françoise Jaussoin, 04.90.66.16.77, lesamisdevenasque84@gmail.com)

La date de la prochaine balade nocturne des Amis de Venasque est arrêtée au samedi 6 décembre. Après quelques kilomètres fastoches, un refuge de chasseurs des monts de Venasque recevra les participants pour offrir une ambiance originale, poétique et surtout conviviale. Le rendez-vous est fixé à 16 heures, sur le parking de l'ancien marché aux cerises, en bas de Venasque.

Dans un premier temps, par covoiturage, le groupe remontera dans le village pour la visite guidée du baptistère.

Puis, au refuge, l'association apportera l'apéro, grillades, fromage, fruits, vins... Une participation de 10 € sera perçue. Se munir de couverts et si possible d'une lampe frontale.

La date limite des inscriptions est fixée au samedi 29 novembre. Le refuge étant de capacité restreinte, seuls les trente premiers seront retenus. Il faut contacter :

A noter sur votre agenda

Pique-nique de l'Épiphanie - Il aura lieu le 11 janvier 2026 sous sa forme habituelle: une marche de quelques kilomètres à la portée de tous, suivie d'un apéro, grillades, brie dans la braise, brioches des rois... Participation de 10 € par personne.

Loto des Amis de Venasque - Sans salle à notre disposition, le loto 2025 des Amis de Venasque n'avait pu avoir lieu. Réintégrant nos pénates, l'édition 2026 se tiendra le dimanche 25 janvier. Nous en reparlerons dans le prochain bulletin. Nous sommes confiants pour mettre en œuvre les rencontres ci-dessus. En revanche, pour démarrer et vivre, les propositions ci-dessous dépendront de votre intérêt porté à y adhérer. Seulement au stade de l'étude de faisabilité, ces possibles nouvelles activités feront l'objet d'informations ultérieures.

Sortie vélo en projet. Christian Cartoux étudie l'organisation de sorties vélo sur les pistes cyclables des environs. Si vous êtes intéressés faites-vous connaître : lesamisdevenasque84@gmail.com.

Arts plastiques en projet. - Peindre, dessiner, au fusain, à l'huile, à la gouache, etc... Les Amis de Venasque souhaitent mettre en place un atelier d'arts plastiques, sous la conduite d'une maîtresse en la matière. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Claudine Martin (coordonnées en première page de ce bulletin).

L'association engagée dans la valorisation du patrimoine local. L'un des objectifs de l'association des Amis de Venasque est de promouvoir le patrimoine culturel, historique et rural du territoire.

C'est dans ce cadre que nous avons décidé de proposer **des randonnées découvertes** sur le thème des constructions en pierres sèches.

En nous appuyant à la fois sur un recensement effectué il y a de cela plusieurs années et sur l'expérience de communes voisines, dont Malemort-du-Comtat, nous avons donc inauguré un premier sentier sur le secteur de la Roberte. Cette randonnée, d'une distance de près de 6 kilomètres et d'un dénivelé de 150 mètres, permet de découvrir treize constructions et d'admirer trois points de vue.

Accessible à tous, elle comprend néanmoins deux passages qui présentent quelques difficultés et demandent à minima le port de chaussures de randonnées et une condition physique acceptable. Il faudra compter deux heures trente pour boucler l'itinéraire.

Le balisage mis en place est constitué de panneaux jaune et vert. Un topoguide a été réalisé et mis à disposition dans les commerces, hôtel, maisons d'hôtes et à l'Office du tourisme de Venasque. Il sera bientôt téléchargeable sur le site internet de l'association en cours de construction.

D'autres randonnées sur le thème des pierres sèches seront créées sur le même principe. Nous vous en tiendrons informés lors de nos prochains rendez-vous. Pour information, plus de trois cents constructions en pierres sèches ont été recensées sur la commune de Venasque, ce qui laisse envisager encore de nombreux et beaux projets de valorisation de ce patrimoine. Si cette démarche vous intéresse, n'hésitez pas à nous rejoindre pour porter ce projet.



Atelier Couture des Amis de Venasque

Après avoir appris pendant huit ans à Valence dans la Drôme, le patchwork, le matelassage, l'appliqué, le boutis, et beaucoup d'autres choses encore, me voilà revenue à Venasque.

J'ai alors animé pendant 16 ans le club de patchwork de Pernes les Fontaines.

Nous avons travaillé sur le patchwork, le boutis, l'appliqué, la broderie aux rubans de soie, et de nombreuses autres techniques de couture.

Après la coupure occasionnée par la covid, j'ai souhaité apprendre d'autres méthodes à transmettre par la suite. Je voulais aussi prendre un peu plus de temps pour moi et avoir un atelier avec une équipe plus réduite que celui de Pernes les Fontaines.

A Venasque, il y avait l'association « La Longo Vido »

qui entre autres activités permettait aux dames de faire de la couture, de confectionner de très belles œuvres pour la maison le tout en tissu provençal comme c'était la coutume à l'époque.

Puis un jour, petit à petit il y eut moins de personnes et l'activité couture a pris fin.

C'est à ce moment là que j'ai proposé à l'association les amis de Venasque de créer un petit atelier, car il n'y avait plus de travaux manuels pour les dames et pourquoi pas les messieurs.

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons appris des méthodes traditionnelles de patchwork, boutis etc.

Je propose cette année une version plus actuelle des activités : « Coudre pour une maison zéro déchet ».

Coudre des sacs et autres accessoires avec du tissu de récupération, sacs à fruits, sacs à légumes, pochons, corbeilles et une multitude d'autres

choses utiles ou décoratives, d'où l'apprentissage du piqué machine (art textile) donner libre cours à sa propre création.

Je propose des réunions où chacune pourra mettre en commun son savoir faire, c'est avec plaisir que nous vous recevrons à la salle romane pour en parler et pourquoi pas nous rejoindre.

Sylviane GARCIA



Le Comité des Fêtes



Chers amis, chers membres,

La saison estivale est désormais derrière nous, et les festivités Venasquaises organisées par le comité des fêtes se sont très bien déroulées.

Les apéritifs musicaux, le cinéma en plein air et la fête votive ont rencontré un vif succès, avec une affluence plus importante que les années précédentes.

Mention spéciale pour la soirée du repas champêtre du 15 août : vous avez été nombreux à y participer, dans une ambiance chaleureuse et pleine d'énergie positive !

Enfin, le vide-greniers dans les rues du village a clôturé en beauté cette belle série d'événements.

Merci à toutes et à tous pour votre présence et votre engagement et bravo à l'équipe de bénévoles, sans eux, rien ne serait possible!

Notre village a également profité de nombreuses autres animations de qualité — fête de la cerise, festival de jazz, concerts — organisées par les différentes associations et la mairie.

Nous pouvons être fiers de la richesse des événements proposés et de l'attractivité croissante de Venasque.

Rendez-vous au marché de Noël, qui se tiendra le dimanche 14 décembre.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Thomas Dufour
Président du CFV.



Encore une belle réussite pour Venasque en anciennes

Malgré les 2 parkings mis a disposition par la mairie, il a manqué rapidement de places dû à l'engouement que suscite ce rendez vous de passionnés. Ce n'est pas moins de 80 voitures et une trentaine de motos qui se sont retrouvées dans ce superbe décor de la place des Tours, appréciées et admirées de tous. Comme au mois de Mai toutes les catégories de voitures étaient présentes, les habituelles populaires côtoient des sportives et des modèles bien plus curieux ou exclusifs notamment une vraie Dauphine Quéron / une véritable Abarth / une Clio v6 et bien d'autres modèles emblématiques avec à l'honneur la voiture de course de Robert Manzon doyen des pilotes F1 décédé en 2015 à l'âge de 98 ans. En moto, le plaisir de voir des anciennes BMW / Kawasaki / Motobécane et celle qui nous a fait rêver dans les années 70 la "4 pattes Honda" merveilleusement restaurée par le Venasquais Patrice Barthelet. Énormément d'échanges et discussions historiques sur le monde du sport autos motos dans une ambiance très conviviale.

Nous remercions Madame la maire et son conseil municipal pour l'aide apportée à cette belle manifestation.

Alain DIANOUX ,Ventoux Sport Organisation



Les « Lectures buissonnières », une association hors-la-loi.



Née des cendres du Tourne-page, les « Lectures buissonnières », pas davantage que ses membres, ne se prennent pour un Phénix. Leur unique activité est de se réunir mensuellement chez les uns ou les autres, et même à l'hôtel de la garrigue, pour passer un bon moment d'échanges sur nos lectures du mois. Un point nous caractérise toutefois : nous n'avons pas de statuts, ne sommes pas déclarés en préfecture pas plus qu'au Journal officiel et sommes donc hors-la-loi...de 1901 ! C'est ce qu'on appelle une association de fait.

Chaque mois donc, chacune et chacun vient comme il est, ou plutôt comme elle ou il lit. L'une aime les romans contemporains, l'autre les romans historiques, l'autre encore la littérature classique, un quatrième les essais plus ou moins liés à l'actualité, et l'un d'entre nous est fan de romans en BD quand une autre penche vers les écrits empreints de spiritualité, un autre nous parle de romans grand public tandis que l'on peut aussi parler polar ou littérature provençale. Bref, point d'élitisme, encore moins de pédantisme, et nos non-statuts sont aussi non-statue : ils accueillent tous les livres et tous les genres. Cela donne souvent de calmes échanges passionnés, où la parole de l'un s'enrichit de celle de l'autre. On a même vu, récemment, un fabuleux échange entre une lectrice qui venait d'achever « Guerre et paix » (en moins de deux mois quand même !) croiser l'enthousiasme d'un inconditionnel, ou presque, de Dostoïevski. Une association de faite vous dis-je.

Et puis, chacun, s'il en a le temps, écrit un petit résumé du ou des livres qu'il vient de présenter qui sont rassemblés par notre non-présidente, laquelle les diffuse à tous.

Lors de notre dernière assemblée générale mensuelle non-statutaire (ben oui, forcément), décision fut prise de publier prochainement ces recensions sous forme de blog. A suivre, donc, si le Libretoun nous accueille encore pour vous tenir au courant.

S'agissant des cotisations, nous avons pris la difficile décision de refuser de baisser leur montant : elles resteront donc à zéro euro. Et comme on ne s'en cache pas, nous voilà ni masqués ni plumés.

Autre décision récente : tout en gardant notre caractère venasquais, les « Lectures buissonnières » seront désormais ouvertes aux ressortissants de communes plus ou moins voisines, sous deux conditions irréfragables toutefois : aimer lire et être sympathique.

Une statistique pour terminer : d'après les données officielles, le temps passé à rire ou blaguer représente entre le quart et le tiers de nos réunions. Une association de fête vous dis-je.

Contact mail : aliettedefromentel@laposte.net

AGV La Roque/Venasque



Les cours de gym ont repris pour la saison 2025/2026. Ils ont lieu principalement sur le stade, dans la salle romane en temps de pluie. Nous sommes une dizaine et la coach Angélique s'applique à mettre une super ambiance. Nous vous donnons RV les mardis de 10h30 à 11h30.

Swing'in Venasque 2025 : Une 4ème édition haute en couleurs

L'édition 2025 a connu, une nouvelle fois, un succès extraordinaire. Pendant deux jours, près d'une vingtaine de musiciens ont animé deux sites exceptionnels, la place de la Planette et le site originel du festival, la place du Baptistère pour le plus grand plaisir d'un public toujours nombreux. Grands et petits ont ainsi pu apprécier les différents concerts festifs et fédérateurs leur offrant ainsi l'occasion de partager un moment musical de qualité. Cinq concerts, 5 moments conviviaux, 2 expositions artistiques dans le cadre du "off" et découverte du jazz par les enfants, cette édition restera dans les mémoires par son ambiance unique, son succès populaire et la qualité des artistes.

Jazz pour tous : la magie des concerts gratuits

Les soirées gratuites organisées place de la Planette, ont prouvé leur rôle central dans l'esprit de convivialité de Swing'in Venasque. Le 23 juillet, le public est venu en nombre applaudir les Dixie Froggies, groupe entraînant aux accents de la Nouvelle-Orléans. Mais la pluie s'est invitée à la fête, interrompant leur prestation en plein air. Grâce à la réactivité des organisateurs et à la générosité d'Alain Moreau, le concert a pu se prolonger dans la magnifique église de Venasque, transformant cet imprévu en un moment intimiste et inoubliable.

Le lendemain, la place de la Planette a retrouvé son rôle de scène à ciel ouvert avec Triple Dose de Blues. Le public, nombreux et enthousiaste, a vibré notamment au son de la guitare de Mitch Bira et de ses rythmes puissants, porté par une ambiance chaleureuse. Les Food trucks, la buvette et l'accueil des bénévoles ont contribué à transformer ces soirées en véritables fêtes populaires, ouvertes à tous.



Deux soirées d'exception avec Leila Duclos et Jacky Terrasson

La place du Baptistère, cadre intimiste et majestueux, signature du festival depuis sa création, a accueilli un public autour de moments d'exception. D'abord avec Leila Duclos, jeune étoile montante du jazz vocal français, qui a envoûté les spectateurs avec son album « Fille du feu ». Sa voix singulière, tour à tour douce et puissante, ainsi que son énergie communicative, ont donné lieu à une performance saluée par de chaleureux applaudissements.

Le 24 juillet, la soirée a débuté par un hommage intemporel rendu à Nat King Cole, porté par NKC project qui a su faire revivre les grands classiques de cette icône du jazz. Le festival a atteint son sommet avec Jacky Terrasson de renommée internationale. Artiste d'exception, reconnu comme l'un des plus grands pianistes de sa génération, il a livré une prestation magistrale mêlant virtuosité, improvisation et émotion. Avec sa générosité et une

complicité palpable avec le public, il a littéralement transcendé la soirée. Ce concert restera un moment d'anthologie et demeurera gravé dans la mémoire des spectateurs.

Le festival "off" : l'art visuel au service du jazz

Cette édition a également donné toute sa place aux arts visuels dans le cadre du festival "off". La salle voutée a accueilli l'exposition de peintures de Claudine Merino, qui a réalisé de magnifiques portraits d'artistes de jazz, salués par les visiteurs pour leur intensité et leur justesse, et même par le Conseil Régional SUD PACA. Dans le même temps, la Grand Rue s'est transformée en galerie à ciel ouvert avec l'exposition photos qui a replongé les visiteurs dans l'atmosphère vibrante des éditions précédentes, capturant en images la complicité entre musiciens, bénévoles et spectateurs. Ces expositions ont enrichi le festival en créant un dialogue entre musique, peinture et photographie.

Une dimension pédagogique et intergénérationnelle

Fidèle à sa vocation d'ouverture et de transmission, Swing'in Venasque 2025 a également donné une place importante aux enfants. En partenariat avec l'école de Venasque, des ateliers musicaux ont été organisés



dans le cadre du projet Mon Premier Concert Jazz. Découverte des instruments, échauffement vocal, participation à un vrai concert : autant d'expériences encadrées par des musiciens professionnels qui ont permis aux plus jeunes de plonger dans l'univers du jazz.

Des sponsors et mécènes indispensables

Le succès du festival n'aurait pas été possible sans le soutien précieux des sponsors, partenaires et mécènes dont notamment plusieurs entreprises venasquaises sans oublier la municipalité. Leur engagement permet non seulement de proposer une programmation de qualité, mais aussi de maintenir l'accès gratuit à une partie des concerts, favorisant ainsi la démocratisation du jazz. Leur appui a contribué à faire de cette 4ème édition une réussite collective.

Un festival porté par une communauté

Swing'in Venasque, ce ne sont pas seulement des artistes et des spectateurs fidèles. C'est avant tout une formidable énergie collective, nourrie par l'engagement de dizaines de bénévoles. Ces passionnés ne comptent ni leur temps ni leur force : dès les premières heures du matin, ils s'activent pour aller chercher le matériel, installer les chaises et les tables, accueillir le public... et jusque tard dans la nuit, ils assurent le démontage et le rangement des installations.

Mais leur dévouement ne s'arrête pas là. Les bénévoles ont une nouvelle fois préparé de multiples plats faits maison, permettant ainsi d'assurer 160 repas. Ces moments de partage, particulièrement appréciés des musiciens et de toute l'équipe, contribuent à créer une ambiance chaleureuse et bienveillante qui fait toute la singularité du festival.

Dans les coulisses : un an de préparation pour Swing'in Venasque

Si le festival se vit sur deux soirées d'été, sa préparation, elle, occupe toute l'année. Dès la fin de chaque édition, le CA de l'association La MAM se réunit pour dresser le bilan et tirer les enseignements. Puis, très vite, débute la recherche des dates de l'édition suivante. Vient ensuite le temps de la programmation artistique pour bâtir une offre équilibrée, mêlant talents locaux, têtes d'affiche et styles variés.

Parallèlement, l'équipe se lance dans la quête indispensable de soutiens financiers, garants de la pérennité du festival. L'organisation pratique mobilise elle aussi énormément d'énergie : location du matériel, réservation des Food trucks, mise en place de la buvette, gestion logistique. Enfin – et surtout – un volet crucial : la mobilisation de bénévoles, sans lesquels le festival ne pourrait tout simplement pas exister. Leur présence engagée est le véritable moteur du succès.

L'organisation représente ainsi un travail de l'ombre colossal, porté par une équipe de passionnés qui, année après année, donne à Swing'in Venasque sa singularité, son âme et son rayonnement.



Le Foyer Laïque

Vide-grenier :

Dimanche 21 septembre, prévu depuis fort longtemps.

Malgré des prévisions météo particulièrement déléteres, le vide-grenier fut maintenu. La presque trentaine d'exposants ainsi que les membres présents du Foyer laïque animèrent la place des Tours en dépit des nuages et des bourrasques matinales. Si les badauds furent relativement peu nombreux, l'ambiance demeura festive jusqu'à l'apparition des premières gouttes de pluie qui sonnèrent la fin de cet événement dont les bénéficiaires contribueront, dans leur intégralité, au financement d'activités scolaires et périscolaires à destination des élèves de l'école de Venasque. Le Foyer remercie sincèrement l'ensemble des participants à cet événement que nous espérons plus ensoleillé lors de sa prochaine édition.

Nouveau bureau suite à la dernière assemblée générale :

Le 26 septembre dernier, le Foyer laïque de Venasque organisa sa réunion de rentrée afin de mettre en place un premier jet du calendrier des événements que l'association assurera au cours de cette nouvelle année scolaire. Si les deux événements à l'échéance la plus courte (Halloween et Noël) drainèrent une large partie des discussions, d'autres événements nécessitant une préparation accrue, tels que le trail et la course de caisses à savon, furent également évoqués. C'est aussi lors de cette réunion que le Foyer laïque eut l'honneur et le plaisir d'accueillir quatre nouveaux membres, tous parents d'élèves, au sein du bureau de l'association. Désormais, le bureau du Foyer laïque se compose de sept membres actifs :

M. Guillaume DUMONT en tant que **président** de l'association,

M. Maxime BARLETTA en tant que **vice-président** de l'association,

Mlle Élodie BARBASTE en tant que **trésorière** de l'association,

Mme Charlotte BRÈS en tant que **vice-trésorière** de l'association,

Mme Nelly GIULIANI en tant que **chargée de communication**,

Mme Sandrine BENET en tant que **vice-chargée de communication**,

M. Fabien GENSANE en tant que **secrétaire de l'association**.

Fort de ses nouveaux membres, le Foyer laïque de Venasque repart ainsi gonflé à bloc pour une nouvelle année d'aventures au profit des enfants de l'école !

Trail de Venasque 2026 :

Le dimanche 8 mars 2026 marquera le retour tant attendu du Trail de Venasque, ce, pour sa deuxième édition. Fort du succès rencontré l'année dernière, le Foyer laïque prépare d'ores et déjà cette nouvelle aventure sportive qui proposera trois parcours de trail de 10 km, 20 km et 30 km, ainsi qu'une épreuve de marche de 10 km, probablement accompagnée d'une seconde épreuve de marche dont la distance reste à définir. Cette année, le chronométrage fera son apparition. L'événement, toujours placé sous le signe de la convivialité et de la solidarité, réunira coureurs, marcheurs et bénévoles autour des splendides sentiers venasquais. Les inscriptions seront ouvertes très prochainement.

Nous espérons vous y retrouver nombreux pour partager ensemble cette belle journée au profit des enfants de l'école de Venasque



Foyer Laïque de Venasque

La Sauvegarde de l'Église



En approche, dans l'Église de Venasque le dimanche 21 décembre vers 17 heures, concert de la chorale Cantabile de Pernes les fontaines sur le thème " En suivant l'Étoile ".

Réservez votre date pour une fin d'après midi musicale de haut niveau.

RETROSPECTIVE 2025 EN PHOTO



Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

Séance du 23 Juin 2025

Il est approuvé le procès-verbal de la séance du 19 Mai 2025

1. Liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

Décision n° 16-2025 : Décision du Maire relative à un contrat pour une assistance du suivi du Document Unique

2. Droit de préemption urbain

Dossier 08/2025 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque, 11 place de la fontaine, cadastré B 746, B 913 et B 1072 d'une superficie totale de 152 m².

3. Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de la répartition du produit des amendes de police _ Année 2025 pour l'achat de panneaux routiers

Considérant l'achat de panneaux routiers pour la mise en sécurité du Hameau « Les Garrigues » pour un montant de 5 126,07 €HT, le Conseil municipal **DÉCIDE DE SOLLICITER** le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2025, à hauteur de 70% soit 3 588.25 €.

4. Demande d'échange de chemin rural

Le Conseil municipal **DECIDE DE REPORTER** la décision du Conseil municipal.

5. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet dans le cadre d'un reclassement de personnel

Afin de reclasser un adjoint du patrimoine en agent administratif, le Conseil municipal **DECIDE DE CREER** un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er septembre 2025 et **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2025.

6. Fonds de concours annuel de la Cove 2025

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** le versement par la Cove à la commune d'un fonds de concours annuel d'un montant de 32 021€ pour l'année 2025 et **D'AFFECTER** ce fonds de concours à des frais de fonctionnement qui s'élèvent à 125 559€ TTC (électricité, eau et assainissement, entretien des locaux, assurance des locaux et vérifications électriques-incendie-surveillance des bâtiments).

7. Appel de fonds FSL 2025 du Département de Vaucluse

Le Conseil municipal **DECIDE DE NE PAS PARTICIPER** au dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement, outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

8. Appel de fonds FAJ 2025 du Département de Vaucluse

Le Conseil municipal **DECIDE DE PARTICIPER** au fonds d'aide aux jeunes du Conseil départemental de Vaucluse et **DE PREVOIR** la somme de 200 € dans le budget principal de la commune.

9. Appel de cotisation de soutien à la structure CERPAM 2025

Le Conseil municipal **DECIDE DE PARTICIPER** à l'appel de cotisation de soutien à la structure CERPAM (Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée) 2025 et **DE PREVOIR** la somme de 100 € au budget principal de la commune.

10. Désignation d'un(e) élu(e) référent(e) dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes

Le Conseil municipal, **DECIDE DE DESIGNER** Madame Cécile Leroy en tant que référente dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

11. Rapport d'activité 2024 de SOLIHA

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2024 de SOLIHA et **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

12. Rapport d'activité 2024 du service social mutualisé de la Cove

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2024 du service commun assistant social du personnel et **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

Séance du 9 Septembre 2025

Il est approuvé le procès-verbal de la séance du 23 Juin 2025

1. Liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

Décision n° 17-2025 : Décision du Maire relative à l'acceptation du don de 2 500€ de l'Association de la Sauvegarde de l'Église pour la restauration du retable de l'autel Saint Siffrein.

2. Droits de Prémption urbain – Espace Naturel Sensible

Dossier 02/2025 : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de préemption sur la propriété en partie en zone ENS sise à Venasque cadastrée I 334, I339, I 360, I 820, I 822, Le Colombier, d'une superficie de 25 402 m2.

3. État d'assiette des coupes dans la forêt communale de Venasque pour l'année 2026

Le Conseil municipal **ARRÊTE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à Parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement	Année prévue à l'aménagement
36t	TS	650	11.97	oui	2026

Le Conseil municipal **ARRÊTE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 qui sont reportées à des années ultérieures ou annulées, conformément au dialogue entre Commune et ONF :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à Parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (oui/non)	Année prévue à l'aménagement	Année de report actée ou suppression
18t	TS	-	10.88	oui	2026	SUPPRESSION car coupure de combustible DFCI déjà travaillée

4. Variation du montant d'attribution de compensation et révision dans le temps suite au transfert de compétence eaux pluviales urbaines

Le Conseil municipal **DECIDE** :

Article 1er : D'approuver les modalités de calcul suivantes du transfert de charges de la compétence eaux pluviales urbaines, entraînant une variation dans le temps du montant de l'attribution de compensation : le montant du transfert de charges imputé sur l'attribution de compensation de chacune des communes et pour chacune des années 2024 à 2027 sera égal à la somme des remboursements opérés par la CoVe au bénéfice de chaque commune au titre de la convention de gestion, sur chacune de ces années.

Article 2 : D'approuver l'imputation sur l'attribution de compensation de fonctionnement de la part du transfert de charges (calculé selon les modalités prévues à l'article 1) correspondant à des dépenses nettes de fonctionnement, et le versement par la commune à la CoVe d'une attribution de compensation d'investissement (article 2046), pour la part du transfert de charges correspondant à des dépenses nettes d'investissement.

Article 3 : Dit que la CoVe communiquera chaque année à la commune le montant des imputations ainsi opérées sur l'attribution de compensation (prévisionnelle et définitive), au titre du transfert de charges de la compétence eaux pluviales urbaines.

Article 4 : Dit que le transfert de charges de la compétence eaux pluviales urbaines sera arrêté de manière définitive à l'issue de la période de fonctionnement des conventions de gestion, et après nouvelle réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charge.

5. Demande de dérogation au repos dominical – Congrégation La Branche Féminine de l'Institut Notre Dame de Vie

Le Conseil municipal **EST FAVORABLE** à la demande de dérogation au repos dominical.

6. Demande d'autorisation environnementale déposée par la société 4M PROVENCE ROUTE pour la carrière Sainte Marie à Pernes-les-Fontaines

Le Conseil municipal **DECIDE DE DONNER** un avis favorable au renouvellement de l'autorisation environnementale d'exploiter la carrière Saint Marie à Pernes-les-Fontaines.

7. Délibération mettant fin à la régie de recettes du droit de visite du Baptistère de Venasque

Le Conseil municipal **DECIDE** :

Article 1er - la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des droits de visite du Baptistère de Venasque ;

Article 2 – que les droits d'entrée du Baptistère fixés par délibération n° 74/2001 du 19/10/2001 à 3 € pour une entrée individuelle et 2 € pour les entrées groupe sont supprimés ;

Article 3 - que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 1 500 € est supprimée.

Article 4 – que le fond de caisse dont le montant est fixé à 100 € (cent euros) est supprimé.

Article 5 – que la suppression de cette régie prendra effet dès le 01 octobre 2025 ;

Article 6 – que la secrétaire de mairie et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent acte à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

8.Rapport d'activité 2024 des services du Conseil départemental de Vaucluse

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2024 des services du Département de Vaucluse et **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

9.Rapport d'activité 2024 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (CAUE)

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2024 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (CAUE) et **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

Une suggestion, une demande, une information ? Un élu référent par quartier

Village

Catherine PLANCHOT : catherine.planchot@free.fr

Chemin des Aires-Quartier des Espuy-Impasse des Cerisiers

Cécile LEROY: cecile.leroy.formation114@gmail.com

Alain MOREAU: moreau-al@wanadoo.fr

Route de L'Appié-Quartier la Tuillière

Jean-Claude CARRON: carron.jc@wanadoo.fr

Quartier Escombeau-Chemin de la Perière-Chemin Payan

Muriel PHAM-TRONG: phamtrongmuriel@gmail.com

Hautes Garrigues- Guinguette-Le Parc-Colombier Malefiance - Cortasses- Chinardon-Tourne fort-Cornierette

Thierry de CABISSOLE: thierry.decabissolle@gmail.com

Chemin de Caille Manet- Ranch de la Vallée verte-Catoulas-Route de St Didier-chemin de l'Amoulette

Bruno RUEL : bruno84210@gmail.com

Ascle-Fonsargoule-Jouvenal-La Gonnelle-La Nauque-La Lauze Sissau-Caroufra-Route de Saint-Gens

Dominique PLANCHER : juvenal@orange.fr

Chemin des Entrepreneurs -ZAE-Les Basses Garrigues

Marc ALLORANT : marc.allorant@free.fr

Sylvie BRES : s.bres@orange.fr

Institut Notre-Dame de Vie-La Roberte-Haut Quinsan-Bas Quinsan

Françoise TRIBEAUDOT: f.tribeaudot@gmail.com

Françoise LAPLANE: laplanefrancoise@gmail.com

Bruno CARON DE FROMENTEL:brunodefromentel@laposte.net

Urbanisme : ce qu'il faut savoir avant de lancer vos travaux

Vous envisagez de construire, rénover, agrandir ou même simplement changer une clôture ? Avant de commencer, pensez à vérifier si une autorisation d'urbanisme est nécessaire. En effet, même des travaux modestes peuvent être soumis à des démarches administratives, notamment dans les centres anciens ou zones classées.

Pourquoi une autorisation ?

Les autorisations d'urbanisme permettent de s'assurer que les projets respectent les règles locales (PLU), l'harmonie architecturale et les impératifs de sécurité ou de préservation du patrimoine.

De plus, réaliser des travaux sans autorisation peut entraîner des sanctions, voire une obligation de remise en état.

Les travaux concernés

Permis de construire :

Constructions ou extensions de plus de 20 m², changements d'usage avec travaux, ou modifications importantes de volume ou de façade.

Déclaration préalable :

Travaux plus légers :

clôture, réfection ou modification de façade, abri de jardin, piscine non couverte, extensions de 5 à 20 m².

Permis d'aménager :

Lotissements, campings, réaménagements de voirie ou d'espaces publics.

Permis de démolir :

Démolition d'un bâtiment dans une zone protégée ou classée.

Et dans le centre ancien ?

Dans les centres de village classés ou secteurs patrimoniaux remarquables, les règles sont renforcées.

Toute modification extérieure, même minime (couleurs des fenêtres ou des volets, matériaux), nécessite une autorisation.

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est souvent obligatoire.

Même les travaux invisibles depuis la rue peuvent être concernés.

Cette vigilance permet de préserver le caractère architectural et patrimonial de notre commune.

Un architecte conseil peut répondre à vos questions (renseignements en mairie).



Comment signaler un dommage sur le réseau Orange ?

Un site pour signaler un équipement endommagé sur la voie publique

Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées. En signalant ces anomalies via le site "Dommages Réseaux Orange", vous permettez à Orange* de réparer rapidement ces installations et de maintenir ainsi la bonne qualité des services aux usagers.

* les équipements Orange sont encore souvent marqués France Télécom

Renseignements à donner pour le formulaire de signalement

1/Localisation du dommage

Indiquer l'adresse du lieu du dommage. Vous pouvez cliquer sur "Me géolocaliser" pour autoriser la géolocalisation.

2/Identification de l'équipement

- Poteau
- Câble aérien
- Trappe / Plaque au sol
- SOS Dommages BTP
- Armoire sur trottoir ou sur accotement
- Borne au sol / Coffret sur poteau ou sur façade
- Signaler une panne à son domicile

3/Information en cas de danger grave

Un danger grave est susceptible de mettre en cause l'intégrité physique des personnes. Afin de sécuriser les lieux, veuillez contacter les services d'urgence en appelant le 112 (appel gratuit). Attention, tout signalement abusif d'un danger peut faire l'objet de poursuites.

4/Identification du dommage

Ajouter des photos de l'équipement. Privilégiez une vue d'ensemble plutôt qu'une photo détaillée de l'équipement. Vos photos sont susceptibles d'être traitées par une intelligence artificielle.

5/ Sélectionner sur la carte l'équipement concerné par votre signalisation.

Si nécessaire ajuster la localisation à l'endroit précis en utilisant le pointeur visible. Sur mobile, un double clic à l'endroit sélectionné positionne le pointeur.

6/Complément d'informations

Indiquer des informations complémentaires pour faciliter l'intervention.
État du câble, du boîtier, du poteau etc...
Localisation
Commentaire

7/Orange vous tient informé

Vous donnez vos coordonnées

La 2G s'arrête, Orange est là pour vous

Dans le cadre de la modernisation de ses réseaux, Orange va arrêter progressivement le réseau 2G. Cela commencera fin mars 2026 dans 9 départements du sud-ouest : 09, 31, 32, 40, 46, 47, 64, 65,82, puis s'étendra à toute la France métropolitaine à partir de fin septembre 2026.

Pourquoi cette fermeture ?

Orange fait le choix comme tous les opérateurs en France et à travers le monde de se concentrer sur les technologies plus modernes comme la 4G et la 5G, plus performantes, plus sécurisées et moins énergivores.

Ce que cela signifie pour vous :

Si vous détenez un mobile 2G, à partir de septembre 2026, vous ne pourrez plus passer ou recevoir d'appels ou de SMS avec votre téléphone.

Que faire si mon téléphone portable est exclusivement 2G ?

Orange a tout prévu pour faciliter cette transition vers des équipements adaptés :

1- Des téléphones simples, légers, compacts, à touches et faciles d'utilisation compatibles avec la 4G / 5G disponibles dans toutes les boutiques Orange.

2- Une aide financière :

* vous pouvez bénéficier d'un bonus jusqu'à 50 € pour acheter un nouveau téléphone en échange de votre téléphone 2G actuel valable sur une sélection de modèles.

* renouvellement de votre carte sim offert.

3- Enfin, un accompagnement personnalisé dans votre boutique Orange par un conseiller pour mettre en service votre nouveau téléphone et transférer vos contacts gratuitement dans votre répertoire. Vous conservez votre numéro de téléphone ainsi que votre offre actuelle, pour que rien ne change dans vos communications.

Santé mentale des adolescents :

L'équipe pluridisciplinaire de la Maison des Adolescents accueille gratuitement tous les jeunes vaclusiens en difficulté de 11 à 25 ans : troubles anxieux et dépressifs, décrochage scolaire, conflits familiaux... Il y a 5 points d'accueil sur le département : une antenne principale à Avignon et quatre permanences hebdomadaires assurées à Vaison la Romaine, Valréas, Cavaillon et l'Isle sur la Sorgue. . La force de la structure est de pouvoir proposer aux adolescents un premier entretien rapidement, dans un délai maximum d'1 mois. Selon le diagnostic posé, cette rencontre initiale peut amener la mobilisation de ressources internes en psychothérapie ou la réorientation vers un partenaire extérieur : Centre Médico-Psychologique de l'enfant et de l'Adolescent, Planning familial, Aide Sociale à l'Enfance, assistante sociale, psychologue libérale, Education Nationale... La maison des Adolescents est aussi un lieu d'écoute et de soutien à la parentalité pour les familles qui viennent y trouver des conseils.

Maison Des Adolescents de Vaucluse
48, avenue des sources
84000 Avignon

Tel. 04 90 84 01 88



Municipalité

MAIRIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

88 Grand Rue
Tel. : 04.90.66.02.93
Fax. : 01.90.66.60.46
Courriel :

mairie@mairievenasque.fr

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h à 12h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

8 impasse du Couchant
Tel. : 04.90.30.23.69

ÉCOLE PRIMAIRE

81 route de l'Appié
Tel. : 04.90.66.07.94

BAPTISTÈRE

place du Presbytère
Tel. : 04.90.66.02.93
Horaires d'ouverture :
tous les jours
9h-18h

PAROISSE

Tel. : 04.90.66.01.32
Tel. : 06.49.74.23.35

OFFICE DE TOURISME

61 Grand Rue
Tel. : 09.67.50.11.66

Horaires d'ouverture

Avril, mai, juin, septembre, octobre
du lundi au samedi
de 09h30 -12h30 / 14h-17h30

Juillet et août

du mardi au samedi
9h00 à 13h00

Fermé tous les jours fériés

Fermeture annuelle :
de novembre à mars

Santé

DENTISTE DE GARDE

Numéro unique
Tel : 04.90.31.43.43

PHARMACIE DE GARDE

Tel : 04.90.31.43.43

INFIRMIÈRE

Soins à domicile
Yvonne RISPAL
04.90.66.12.00

Service

SUEZ EAU

Service client : 09.77.40.84.84
Urgence : 09.77.40.11.36

FRANCE TÉLÉCOM

Tel : 10 13

Urgences

POMPIERS

Tel.18 ou 112 d'un portable

GENDARMERIE NATIONNALE

Tel. 17 ou 04.90.66.44.44

SAMU

Tel.15 ou 112 d'un portable

COLLECTES DES DÉCHETS

COLLECTE QUARTIER DES GARRIGUES

Mercredi : ordures ménagères
Lundi : tri selectif

CAISSE À VÉGÉTAUX

3ème jeudi du mois à la station
d'épuration, route de Carpentras

OUVERTURE DE LA MINI DECHETTERIE

Tel : 04.90.34.53.83
les mardis, vendredis, samedis
matin de 8h30 à 12h30

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les mardis matin des semaines paires
Inscription en mairie : 04.90.66.02.93
(3 objets par foyer de maximum 80 kg à sortir
la veille au soir)

PERMANENCES

DÉPUTÉ DE VAUCLUSE, 3^e circonscription

M. Hervé de Lépinau
herve.delepinau@assemblee-nationale.fr

- 152 Boulevard Gilloux et Raymond
84200 Carpentras
- Assemblée nationale, 126 Rue de
l'Université, 75355 Paris 07 SP

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

- M. Max Raspail,
sur rendez-vous au 04.90.16.10.87
par mail : max.raspail@vaucluse.fr
- Mme Myriam Silem,
sur rendez-vous au 04.90.16.10.87
mail : myriam.silem@vaucluse.fr

ARCHITECTE CONSEIL (CAUE)

sur rendez-vous, en mairie,
tous les 2^e jeudi du mois (sauf août)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN

Accueil : 04.90.67.10.13



PARC NATUREL RÉGIONAL DU MONT VENTOUX

Accueil : 04.90.63.22.74

Lou Libretoun

Bulletin d'information gratuit
numéro 3-2025

Mairie - 88 Grand'Rue 84210 Venasque
Tél : 04.90.66.02.93
Courriel : mairie@mairievenasque.fr

Directrice de publication :
Dominique Plancher

Création et mise en page :
Alexandra Capois Thomas

Impression: De Rudder imprimeur

Tirage : 875 exemplaires
Dépôts Archives départementales

